

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 19 JANVIER 2010 À 20H30 À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 19 janvier 2010 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 25 novembre 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration 2010
 - 5.1.1 Dépenses incompressibles et personnes autorisées pour la MRC de Montmagny auprès des organismes gouvernementaux et autres
 - 5.1.2 Ajustement des salaires pour 2010
 - 5.1.3 Quotes-parts 2010
 - 5.1.3.1 Dates des versements
 - 5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny
 - 5.2 Priorités annuelles – Constat des priorités 2009 et priorités 2010
 - 5.3 Édifice A.-Bélanger
 - 5.3.1 Protocole d'entente avec le MAMROT pour financement –

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 25 NOVEMBRE 2009

2010-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 25 novembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Rencontre annulée.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION 2010

5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

2010-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2010 :

- Salaires, DAS et assurances collectives;
- Frais de déplacements;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaire);
- Contrat de location du photocopieur et de la timbreuse;
- Loyer;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, Télus, tonte du gazon, gaz diesel).

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint M. Daniel Racine et la directrice des ressources financières et à l'administration, Mme Sylvie Couillard à être personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada;
- Revenu Québec;
- Desjardins Assurances collectives;
- Carra;
- Groupe SSQ.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au registraire des entreprises.

ADOPTÉ

5.1.2 AJUSTEMENT DES SALAIRES POUR 2010

2010-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les salaires des employés non cadres soient versés en 2010 conformément à la proposition d'échelles salariales adoptée par résolution portant le numéro 2007-07-04.

QUE l'indexation des rémunérations pour l'année 2010 pour les employés cadres et également, pour les employés non-cadres ayant atteint le maximum de leur échelle, soit de 2 %.

ADOPTÉ

5.1.3 QUOTES-PARTS 2010

5.1.3.1 Dates des versements

CONSIDÉRANT le tableau des quotes-parts déposé et accepté lors de l'adoption du budget 2010 le 25 novembre 2009;

2010-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2010 soient payables en trois versements, soit le 13 avril, le 8 juin et le 14 septembre 2010.

ADOPTÉ

5.1.3.2 Intérêts sur C/R de la MRC de Montmagny

2010-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 12 % pour l'année 2010.

ADOPTÉ

5.2 PRIORITÉS ANNUELLES – CONSTAT DES PRIORITÉS 2009 ET PRIORITÉS 2010

Le personnel de direction dépose un résumé des dossiers prioritaires réalisés en 2009 ainsi que des priorités identifiées et proposées pour l'année 2010.

Ces priorités sont :

- Locaux;
- Gestion des matières résiduelles;
- Fortissimus;
- Gestion des boues de fosses septiques;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Sécurité publique;
- Évaluation;

- Géomatique;
- Internet haute vitesse et informatique en général;
- Autres – Téléphonie cellulaire;
- Québec Central;
- Radio régionale;
- Autres – Informatisation des archives de la MRC de Montmagny;
- Communications;
- Serveur et sécurité informatique;
- Immigration
- Cours d'eau;
- Légal;
- Pacte rural;
- Schéma d'aménagement (normatif);
- Schéma d'aménagement (projets);
- Agence des Appalaches;
- Coupes forestières;
- Parc linéaire Monk;
- Parc régional des Appalaches;
- Fête de la Pêche;
- Zip sud de l'estuaire et accès au fleuve;
- Gestion des oies;
- OBV de la Côte-du-Sud (Rivière du Sud et parties Nord de L'Islet et Bellechasse);
- OBV de la Rivière Saint-Jean;
- Tourisme (OTCS);
- Comité consultatif agricole et dynamisme agricole;
- Développement des terres publiques et des ressources naturelles;
- Transport collectif;
- CLD.

5.3 ÉDIFICE A.-BÉLANGER

5.3.1 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT POUR FINANCEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

- CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 2 130 478 \$ pour la réalisation du projet ÉDIFICE A.-BÉLANGER pour le réaménagement du bloc D de l'ancienne usine Whirlpool en immeuble à espaces locatifs, notamment pour le siège social de la MRC de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation desdits travaux ;

2010-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet soit autorisé à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière de 2 130 478 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour et au nom de la MRC de Montmagny pour la réalisation du projet Édifice A.-Bélanger.

ADOPTÉ

5.3.2 FINANCEMENT PERMANENT – PREMIÈRE TRANCHE DE 500 000 \$

5.3.2.1 Acceptation de l'offre de financement – Première tranche de 500 000 \$

2010-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour son emprunt de 500 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-64, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

12 200 \$	3,68 %	26 janvier 2011
12 600 \$	3,68 %	26 janvier 2012
13 100 \$	3,68 %	26 janvier 2013
13 700 \$	3,68 %	26 janvier 2014
448 400 \$	3,68 %	26 janvier 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉ

5.3.2.2 Émission de billets – 500 000 \$

- ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt numéro 2008-64, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite emprunter par billet un montant total de 500 000 \$;
- ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel(desquels) ces billets sont émis;

2010-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 500 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-64 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 26 janvier 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	12 200 \$
2.	12 600 \$
3.	13 100 \$
4.	13 700 \$
5.	14 200 \$ (à payer en 2015)
6.	434 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité régionale de comté de Montmagny émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-64, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

5.3.3 SOUMISSION - ASCENSEUR

2010-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un ascenseur dans le cadre du projet d'aménagement de l'édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.3.4 ÉTAT DE SITUATION – AVANCEMENT DES TRAVAUX, COÛTS ET PAIEMENTS

Un état des coûts est déposé session tenante avec la répartition budgétaire du projet selon les lots réalisés et à terminer.

5.3.5 APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET CONSTRUCTION DU HALL D'ENTRÉE

- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de procéder à l'appel pour l'aménagement intérieur de l'Édifice A.-Bélanger ainsi que la construction d'un hall d'entrée ;
- CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de procéder par appel d'offres publics ;

2010-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de soumission par appel d'offres public pour les travaux d'aménagement intérieur de l'Édifice A.-Bélanger ainsi que la construction d'un hall d'entrée.

ADOPTÉ

5.3.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC – ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de procéder à l'invitation à soumissionner pour les travaux d'entretien des locaux de l'Édifice A.-Bélanger pour une période de deux années ;

2010-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de soumission sur invitation pour les travaux d'entretien ménager pour une période de deux années.

ADOPTÉ

5.3.7 INVITATION À SOUMISSIONNER – AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES ESPACES VERTS

Sujet reporté.

5.3.8 AUTORISATION – DÉPÔT – OFFRE À PARCS CANADA

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit déposer une offre à Parcs Canada au plus tard le 31 janvier 2010 pour la location d'espaces à bureaux;
- CONSIDÉRANT la réalisation des plans et devis plus définitifs en cours;

2010-01-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON

APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une offre de location à Parcs Canada pour environ 550 p.c., après validation de l'offre auprès du Comité des locaux.

ADOPTÉ

5.3.9 ÉTUDE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - MANDAT

- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de réaliser une étude d'économie d'énergie pour le projet de l'Édifice A.-Bélanger en vue d'une subvention auprès d'Hydro-Québec;

2010-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre de la firme Génivar au coût de 4 500 \$, plus les taxes, soit acceptée pour la réalisation d'une étude d'économie d'énergie.

ADOPTÉ

5.4 COMITÉ DE DIVERSIFICATION

5.4.1 NOMINATION DES MEMBRES

- CONSIDÉRANT que la résolution n° 2007-04-12 adoptée par le Conseil de la MRC de Montmagny identifiait la composition des membres du Comité de diversification;
- CONSIDÉRANT qu'après informations auprès d'autres régions du Québec réalisant le même exercice et également après discussions des membres administratifs du comité, il a été

recommandé d'ajouter des représentants d'autres secteurs d'activités afin d'assurer des échanges favorisant une véritable diversification;

2010-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Comité de travail pour le Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles soit composé des personnes suivantes :

- un président soit, le préfet de la MRC de Montmagny;
- un représentant d'Arbotek;
- un représentant de Bois Daaquam;
- un représentant de la CGFA de Sainte-Apolline-de-Patton;
- un représentant du secteur agricole;
- un représentant élu de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;
- un représentant élu de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;
- un représentant du secteur touristique, soit M. Max Vidal;
- un représentant du secteur financier, soit M. Jean Lachance;
- un représentant « *Jeune entrepreneur de moins de 35 ans* », soit M. Dany O'Hearn;
- un représentant du secteur scolaire, soit M. André Chamard;
- deux représentants élus de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

ET qu'il soit assisté administrativement pour le suivi des dossiers des personnes suivantes :

- un représentant de la MRC de Montmagny;
- un représentant du CLD de la MRC de Montmagny;
- un représentant du MAMROT;
- un représentant du MDEIE.

ADOPTÉ

5.4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE – VOLET 2.1
PIQM – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 86 500 \$;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation du projet par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

2010-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec le MAMROT pour le projet d'achat d'un véhicule d'urgence par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, volet 2.1 du PIQM et ce, pour et au nom de la MRC de Montmagny qui est signataire de l'entente (Réf. : Programme de diversification – Municipalités dévitalisées).

ADOPTÉ

5.5 FIBRE OPTIQUE – FRAIS D'ATTACHE

- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a informé la MRC d'une demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT), laquelle a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008 ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny ignorait le dépôt de cette demande qui va influencer directement son coût d'opération du réseau de fibres optiques ;
- CONSIDÉRANT que le CRTC a statué, en 2008, que les services de structures de soutènement doivent être classés par mi les services de biens publics ;
- CONSIDÉRANT que, le 14 novembre 2009, le CRTC a demandé aux « parties intéressées » de fournir leurs commentaires ;
- CONSIDÉRANT que le paragraphe b) de l'article 7 de la Loi sur les télécommunications qui précise en ces termes « *la politique canadienne de télécommunication vise à :*
 - permettre l'accès aux canadiens dans toutes les régions – rurales ou urbaines – du Canada à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité* » ;
- CONSIDÉRANT que d'une part, le gouvernement fédéral a encouragé les MRC à concrétiser l'implantation d'un réseau à haute vitesse en subventionnant par le projet pilote pour une large bande pour les régions rurales et d'autre part, il s'apprêterait à permettre une augmentation considérable des frais d'exploitation de ce même réseau ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny désire donner son avis sur cette demande qui pourrait influencer le développement de son réseau de fibres optiques de façon très importante
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny conteste vigoureusement les fortes augmentations des tarifs pour les structures de soutènement ;
- CONSIDÉRANT que rien ne justifie une telle hausse pour les structures n'ayant besoin d'aucun entretien sur plusieurs années dans plusieurs cas et qu'en plus, ces hausses varient énormément entre les ESLT, ce qui donne à penser qu'ils ne s'entendent pas sur lesdits coûts, car ceux-ci sont très difficiles à justifier ;
- CONSIDÉRANT que si cette demande de modification de tarif est acceptée, la MRC verra ses coûts d'utilisation des structures de soutènement être majorés de façon importante ;
- CONSIDÉRANT que cette augmentation sera supportée par les citoyens deux fois plutôt qu'une, par le biais de la taxation municipale résultant de la quote-part des municipalités à la MRC d'une part et par les frais d'abonnement pour l'utilisation du service Internet d'autre part ;
- CONSIDÉRANT que cette augmentation est très difficile à justifier dans un contexte de ralentissement économique et de promotion du développement de l'Internet par les gouvernements, alors que les coûts d'entretien de structure sont répartis sur près de 50 ans (durée de vie probable d'un poteau) ;
- CONSIDÉRANT que le conseil estime inadmissible d'être avisé d'une consultation publique de cette importance par cablodistributeur local

alors que cette décision aura un impact financier majeur sur les finances municipales de l'ensemble du Canada ;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires, car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada.

DE demander l'appui et le suivi dans ce dossier auprès de :

- la FQM;
- l'UMQ;
- les commissions scolaires;
- le député provincial;
- le député fédéral.

ADOPTÉ

5.6 CARE-ML – REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CARE-ML a modifié la composition de son conseil d'administration. Il n'est maintenant plus nécessaire de déléguer un représentant de la MRC de Montmagny sur le conseil d'administration de l'organisme CARE-ML. La résolution numéro 2009-11-29 est donc modifiée en conséquence.

5.7 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Les soumissions ont été ouvertes le 15 janvier dernier. Deux soumissionnaires ont déposé une offre. Les résultats sont les suivants :

MATIÈRES TRAITÉES	REJETS*
MÉTAUX - Tous les métaux sans restriction	Batteries, piles, sacs de chips et contenants de produits nocifs
VERRE - Pots et bouteilles de verre peu importe le format et la couleur	Vaisselle, fibre de verre, porcelaine, pyrex, céramique, vitre, miroir, néon, ampoule électrique
PLASTIQUE - Plastiques des numéros 1 à 7 y compris le numéro 6, contenant en styromousse et sacs de plastiques	Cellophane, contenants d'huile à moteur ou tout autre produit nocif
PAPIER ET CARTON - Carton plat (boîtes de céréales, boîtes de savon à laver, etc.) - Papier journal et glacé (circulaires, revues, magazines, catalogues) - Livres et annuaires téléphoniques - Papier kraft (sacs bruns) - Papier fin, blanc ou de couleur - Carton ondulé (gros carton) - Boîtes à boire (cartons de jus, cartons de lait ou d'aliments congelés) - Boîtes en carton/métal jus congelés, jus « Oasis » (style Tetra-Pak), poudre à pâte, boîtes de cacao	Carton ondulé ciré, plastiques tissés, tubulures d'érablière, plastique de balles de foin

La MRC analyse actuellement la conformité des soumissions reçues pour décision lors d'une prochaine rencontre.

5.8 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Sujet reporté à la session de février 2010.

5.9 DESSERTE CELLULAIRE

Une rencontre avec Télus et les MRC de L'Islet et Bellechasse a eu lieu le 13 janvier dernier pour discuter de la téléphonie cellulaire sur le territoire.

5.10 MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le règlement sur la rémunération des élus date de 2001. Il serait opportun de le remettre à jour.

Après discussion, une remise à niveau aura lieu et la procédure légale serait enclenchée dès le mois de février 2010.

5.11 INFORMATISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – SUBVENTION DE 20 000 \$ DE PROMUTUEL

Relativement à ce projet, la MRC a reçu un chèque de 20 000 \$ de Promutuel. Le projet est soumis pour décision au Comité exécutif de Desjardins la semaine prochaine et au conseil d'administration dans la semaine suivante.

À SUIVRE.

5.12 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

La MRC Robert-Cliche a fait une demande d'utilisation temporaire (Plan B) de la voie ferrée sur un circuit de 5 km (Ville de Beauceville) pour attacher son dossier de piste cyclable. Le Conseil de la MRC de Montmagny juge ce dossier prioritaire pour le développement économique du milieu et demande que la MRC et le CLD s'impliquent activement dans le suivi de celui-ci.

Le conseil demande également que ce dossier soit référé au Comité de diversification pour une implication financière afin d'aider à l'avancement et au suivi de celui-ci.

5.13 TABLE AGROALIMENTAIRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES – BILAN ET PLAN STRATÉGIQUE 2010-2014

Un sommaire du Plan stratégique 2005-2010 de la TACA est déposé. Lors de la Conférence des préfets du 17 décembre dernier, la table a fait un bilan des réalisations suite à la mise en place du plan stratégique.

5.13.1 JOURNÉE DE TRAVAIL – 28 JANVIER 2010 À SAINT-HENRI

Une journée de travail est prévue le 28 janvier prochain. C'est une invitation à tous car il s'agit d'un secteur prometteur de développement pour la région Chaudière-Appalaches, mais aussi pour notre MRC.

Il est convenu que M. Yves Laflamme, maire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, soit le représentant délégué par la MRC.

5.14 POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2015

- ATTENDU que la Ministre Line Beauchamp a présenté le 16 novembre 2009 la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles 2010-2015;
- ATTENDU que la nouvelle politique prévoit la mise en place d'un programme d'infrastructures de 650 M \$ pour la biométhanisation et le compostage des matières organiques (action n° 13);
- ATTENDU que ce nouveau programme sera profitable aux grandes agglomérations du Québec, là où la population et la densité sont importantes;
- ATTENDU que le gouvernement entend financer ce projet par une nouvelle redevance auprès des exploitants de lieux d'enfouissement, soit une somme de 9,50 \$/tonne de plus que la somme de 10,73 \$/tonne en 2010 déjà en place;
- ATTENDU que le gouvernement entend obliger cette nouvelle redevance pour une période débutant le 1^{er} avril 2010 jusqu'au 31 mars 2015;
- ATTENDU que cette nouvelle redevance obligera les municipalités de la MRC à verser une somme supplémentaire d'environ 75 000 \$/année au gouvernement, soit 375 000 \$ sur cinq ans qui sera prélevée aux onze municipalités desservies ainsi qu'aux clients privés du secteur privé;
- ATTENDU que la firme Génivar (M. André Simard, ingénieur) a démontré clairement que les matières putrescibles (résidus de table) représentent 32 % des matières collectées, que ces matières ont un pourcentage élevé d'humidité (70 %), qu'elles occupent peu de place dans les sites d'enfouissement, soit 12 % environ et qu'elles ont une faible incidence sur la durée de vie des sites d'enfouissement;
- ATTENDU que la firme Génivar a également démontré qu'il était préférable et moins coûteux de laisser les résidus de table dans les sites d'enfouissement (qui sont maintenant étanches et sécuritaires, tout en permettant le traitement efficace des lixiviats) que de construire une nouvelle plate-forme pour réaliser du compostage;
- ATTENDU que le compost n'est pas une matière fertilisante, mais plutôt un amendement au sol, qu'il n'y a pas au Québec de marché pour écouler tout le compost produit et que la majorité des entreprises de compost sont en difficulté financière;
- ATTENDU qu'un projet de compostage nécessiterait la mise en place d'une nouvelle collecte, soit une troisième collecte à un coût annuel d'environ 236 000 \$ pour l'ensemble du territoire de la MRC, sans compter les coûts pour le traitement de la matière;
- ATTENDU qu'une troisième collecte amènera plus de camions sur les routes, ce qui augmentera les gaz à effet de serre, l'usure des routes, la consommation de carburant et les risques de sécurité routière;
- ATTENDU les grandes distances à couvrir entre nos villages et la faible densité d'occupation du territoire;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- De faire une véritable consultation en ce qui concerne le compostage des matières putrescibles afin de pouvoir débattre des véritables avantages, bénéfiques et enjeux reliés à la revalorisation de ces matières et également, de discuter des débouchés pour ces matières.
- De revoir cette politique compte tenu des nouvelles études réalisées par les ingénieurs spécialisés en gestion des déchets, afin de ne pas nous embarquer aveuglément dans cette voie pour la gestion des matières résiduelles.
- D'apporter des amendements à son projet afin de tenir compte des réalités régionales des MRC rurales.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au Député Norbert Morin ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

5.15 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Dépôt du plan triennal de répartition des immobilisations des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

5.16 SERVICE D'ÉVALUATION – TRAITEMENT DES MUTATIONS

Lors de la dernière réunion des directeurs généraux, il y a eu une demande de modifier le calendrier des mutations pour les municipalités pour prévoir plus de mises à jour.

Un calendrier proposé pour répondre à cette demande a été produit par le service d'évaluation.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – DEMANDE AU MTQ

TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT que la MRC entend maintenir un service de transport collectif sur son territoire en 2009;

2010-01-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le MTQ de son intention d'offrir un service de transport collectif sur le territoire de la MRC en 2010.

QUE le rapport d'exploitation du Transport collectif sur le territoire de la MRC de Montmagny 2009 soit envoyé au MTQ.

QU'une aide financière de 100 000 \$ est demandée au MTQ pour offrir ce service et que la contribution du milieu prévue pour le projet de Transport collectif 2010 est de 14 000 \$ du monde municipal et de 46 000 \$ des usagers.

QUE la MRC autorise le directeur général adjoint à signer le formulaire de demande d'aide ainsi que les prévisions budgétaires et le rapport d'exploitation 2009 pour envoi au ministère.

ADOPTÉ

TRANSPORT ADAPTÉ

2010-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate, pour l'année 2010, Transport collectif de la MRC de Montmagny afin d'offrir le service de transport adapté dans Montmagny-Sud et entre Montmagny-Sud et Montmagny en plus du service de transport collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC conformément au plan d'action et au budget prévisionnel présenté.

QUE la MRC de Montmagny demande une contribution financière au MTQ pour contribution au Service de Transport adapté conformément aux prévisions budgétaires, soit 98 000 \$/année et s'engage à participer financièrement pour 30 000 \$ à titre de part du milieu (municipal et usagers).

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à formuler et signer la demande auprès du MTQ.

ADOPTÉ

6.2 FÊTE DE LA PÊCHE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU 2010-2011

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny organise à chaque année une activité de fête de la pêche dans la partie nord du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette activité apporte une très grande popularité auprès des clientèles locales et régionales;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny s'engage à contribuer financièrement au projet d'ensemencement dans les rivières du bassin versant de la Rivière du Sud soit la somme de 2 000 \$ provenant des contributions des municipalités directement touchées.

2010-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC formule une demande d'aide présentée dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2009-2010.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer la demande au MRNF.

ADOPTÉ

6.3 STRATÉGIE TOURISTIQUE

Rappel :

Suite à une proposition de stratégie de développement touristique basée sur quatre expériences touristiques sur le territoire de la MRC de Montmagny et sur la Côte-du-Sud : Expérience Saint-Laurent, expérience urbaine branchée, expérience champêtre et expérience Appalaches, le conseil des maires a convenu d'attribuer au CLD le mandat de mettre en oeuvre la stratégie, notamment pour la concertation et la synergie des expériences champêtre, urbaine et Saint-Laurent, ainsi que pour opérer les bureaux d'information touristique de la côte. En plus de la contribution de la MRC, les municipalités du Nord ont accepté de participer financièrement au projet pour deux ans.

En ce qui a trait à l'expérience Appalaches, le Parc régional des Appalaches a développé la synergie de cette expérience, opère les bureaux d'information touristique et le CLD a eu le mandat d'appuyer le développement ou la consolidation de projet. Un budget du programme de diversification de Montmagny-Sud a été octroyé au CLD pour réaliser ce soutien.

Lors de l'adoption du dernier budget 2010 de la MRC, il a été convenu d'évaluer les résultats du projet et de faire une proposition pour les années à venir.

Retrait de Cap-Saint-Ignace :

Le Conseil de la municipalité de Cap-Saint-Ignace a informé le CLD qu'il entendait mettre fin à sa participation au projet de développement de la stratégie touristique. Considérant que le désistement d'une municipalité dans le projet peut mettre en péril l'organisation mise en place pour deux ans, il est important qu'une discussion soit faite à ce sujet dans les plus brefs délais.

Il est convenu que M. Clavet, maire de Cap-Saint-Ignace et M. Desrosiers, préfet, se rencontrent afin de faire le point sur la situation et revenir à la prochaine réunion avec une proposition sur le sujet.

Présence des ressources en développement touristique oeuvrant au sein du projet de réalisation de la stratégie touristique

2010-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au CLD, organisme responsable de la réalisation de la stratégie touristique, que la(les) ressource(s) affectée(s) soit(ent) plus présente(s) sur le territoire afin de mieux connaître et maîtriser les enjeux, la connaissance du territoire, les activités, les partenaires et les éventuels promoteurs de Montmagny-Sud.

QUE la MRC de Montmagny rappelle au CLD l'offre de Sainte-Lucie-de-Beaugard, d'offrir un poste de travail au bureau du Parc régional des Appalaches pour accueillir la ou les ressources mandatées.

ADOPTÉ

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

2010-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une première tranche d'aide financière au CLD de la MRC de Montmagny afin d'appuyer financièrement les organismes partenaires cités dans le tableau suivant conformément au budget adopté pour l'année 2010.

Organisme	Projet	Budget 2009	1 ^{er} versement
OTCS	Fonctionnement, promotion et VVAP	51 000 \$ + mun. du nord + PRR + CLD	0 \$
Parc régional des Appalaches	Fonctionnement et aménagement	36 000 \$ + mun. du sud + PRR + CLD	18 000 \$
Parc linéaire Monk	Fonctionnement	7 000 \$	0 \$
Gestion des oies	Entente spécifique	2 000 \$	0 \$
Accès au fleuve	Projet de la ZIP	1 000 \$	0 \$
Transport collectif	Fonctionnement	2 800 \$ + PR + MTO	2 800 \$
CLD	Fonctionnement	84 450 \$	0 \$
CLD	Stratégie industrielle	36 000 \$	0 \$
Communications régionales Montmagny		26 750 \$	5 000 \$
Grosse-Île		2 000 \$	0 \$
Corporation de développement de la Rivière Daaquam	Championnat du monde de traîneaux à chiens	5 000 \$	5 000 \$
Forêt privée		15 000 \$	0 \$
Promotion de la MRC		3 000 \$	0 \$
TOTAL			30 800 \$

ADOPTÉ

6.5 PACTE RURAL

À titre d'information, l'agent rural, par voix de communiqué, rappelle aux membres du Conseil de la MRC l'état d'avancement et la stratégie adoptée en ce qui a trait au programme du Pacte rural négocié avec le gouvernement du Québec.

On retrouve dans le document les dates de dépôts de projets, les objectifs du programme, les critères d'analyse, les montants engagés et disponibles par municipalités et les retombées à date.

6.6 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

6.6.1 SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

2010-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour la modification de la réglementation de zonage de Saint-Just-de-Bretenières concernant la zone IcM-2 visant son agrandissement à même la zone IcM-3 et en excluant les usages non industriels.

ADOPTÉ

6.6.2 SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

2010-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour le règlement de modification de zonage de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud portant le n° 2009-254 (zone CcM-1, usages permis, entreposage, revêtement).

ADOPTÉ

6.7 RENCONTRE MRC-AGENCE

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches invite les représentants municipaux (préfets et directeurs généraux) à une rencontre afin de discuter de la participation du monde municipal comme partenaire à l'agence.

La rencontre aura lieu le 27 janvier prochain à 9h à la MRC de Montmagny.

MM. Thibaudeau, Bossé et Racine représenteront la MRC à cette rencontre.

6.8 PROJET INDUSTRIEL SUR LES TERRES PUBLIQUES

Le MRNF demande l'avis de la MRC pour émettre un bail sur les terres publiques à Saint-Just-de-Bretenières à des fins industrielles.

2010-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à la localisation d'une entreprise de transformation et d'entreposage de bois sur le site présenté par le MRNF, considérant que ce deuxième site proposé est situé dans un secteur de coupe récente, n'est pas situé dans l'environnement immédiat des infrastructures du Parc régional des Appalaches, n'interrompt pas un sentier touristique et est situé à proximité d'usines existantes.

ADOPTÉ

6.9 CPTAQ

6.9.1 ILOTS DÉSTRUCTURÉS

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil des maires que les analystes de la CPTAQ feront le point sur l'état d'avancement du dossier d'ici la fin janvier.

6.9.2 DEMANDE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2010-01-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de la Ville de Montmagny dans le dossier 365109 visant à procéder à un échange de terrain situé en zone agricole afin de modifier une emprise de rue publique et d'agrandir un terrain résidentiel privé.

QUE la MRC de Montmagny signifie à la CPTAQ que ce projet ne contrevient pas au schéma d'aménagement, au document complémentaire et à sa réglementation en vigueur sur le territoire.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 RISTOURNE DE LA MMQ AU 31 DÉCEMBRE 2009 – 2 255 \$

La MMQ a confirmé qu'une ristourne de 2 255 \$ allait être versée pour la période se terminant le 31 décembre 2009.

7.2 PROJET DE CENTRE DE TRANSFORMATION BIO-ALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

À titre informatif, ce projet serait possiblement réalisé dans la région de la MRC des Appalaches.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009

2010-01-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C190822	96,55	CATELLIER, MARCEL
C190823	3 004,84	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C190824	848,42	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C190825	376,68	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C190826	1 296,93	PUBLICATIONS CCH/FM LTÉE
C190827	63,00	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C190828	388,29	IMPRESSION RIVE-SUD
C190829	211,81	ROBERT CORBIN & FILS INC.
C190830	13,10	AUBÉ, LUCA
C190831	29 057,19	2731-6116 QUÉBEC INC.
C190832	2 808,00	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QUÉBEC
C190833	69,98	IDC INFORMATIQUE
C190834	1 013,16	BOUCHER, PIERRE
C190835	2 257,52	GRENIER, BENOÎT
C190836	2 257,50	DPOC - NEOPOST CANADA LTÉE
C190837	3 792,04	S S Q - GROUPE FINANCIER / ASS.-COLL.
C190838	57,57	RENÉ SAMSON INC., ENT. ÉLECTRICIEN
C190839	564,38	CAMPOR
C190840	460,25	SERRURIER RIVE-SUD INC.
C190841	48,03	QUÉBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES
C190842	30,48	SANI-FONTAINES INC.
C190843	417,64	COMAQ
C190844	2 201,00	SUBVENTION SHQ
C190845	16 000,00	SUBVENTION SHQ
C190846	58,24	JOURNAL L'OIE BLANCHE
C190847	203,18	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C190848	72 780,33	KAMCO CONSTRUCTION INC.
C190849	50 543,48	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C190850	14 448,00	USINAGE TLC
C190851	1 266,40	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C190852	4 268,44	S S Q - INVESTISSEMENT ET RETRAITE
C190853	160,00	LA CAPITALE - GESTION FINANCIÈRE
C190854	950,39	COMM. ADM. DE RÉGIME DE RETRAITE ET D'ASS.
I190855	3 722,46	HYDRO QUÉBEC
I190856	346,36	TELUS MOBILITÉ
I190857	827,37	TÉLUS QUÉBEC
I190858	726,35	REVENU CANADA
I190859	7 985,13	REVENU CANADA
I190860	12 302,72	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C190861	54,60	DESROSIERS, JEAN-GUY
C190862	507,19	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.

C190863	183,85	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C190864	386,00	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C190865	158,03	LAVERY, DE BILLY, SENC, AVOCATS
C190866	625,01	ROBERT CORBIN & FILS INC.
C190867	564,38	QUÉBEC MUNICIPAL
C190868	973,83	SERVITECH INC.
C190869	9 281,40	SERVICES SANITAIRES ROY
C190870	13,10	AUBÉ, LUCA
C190871	1 013,57	PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC
C190872	539,86	CHAYER, YVES
C190873	559,86	GCI
C190874	48,03	QUÉBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES
C190875	8 669,00	SUBVENTION SHQ
C190876	10 000,00	SUBVENTION SHQ
C190877	5 000,00	SUBVENTION SHQ
C190878	10 000,00	SUBVENTION SHQ
C190879	141,09	INFORMATIQUE EBR INC.
C190880	9 821,00	TRANSPORT COLLECTIF MRC DE MONTMAGNY
C190881	141,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C190882	975,80	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C190883	211,64	CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE
C190884	10,00	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC DE MONTMAGNY
C190885	214,00	CLUB SOCIAL DE LA MRC DE MONTMAGNY
C190886	45,00	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C190887	739,33	INSPEC-SOL INC.
C190888	526,32	RICHARD, JEAN-FRANÇOIS
C190889	321,69	RENÉ SAMSON INC., ENT. ÉLECTRICIEN
C190890	11 019,42	SOUCY GODBOUT, ARCHITECTE
C190891	28 106,36	DESSAU INC.
C190892	2 686,43	USINAGE TLC
C190893	227 368,47	KAMCO CONSTRUCTION INC.
C190894	193,01	LES ÉDITIONS CHAUDET
C190895	32 739,96	LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC.
C190896	502,12	BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
C190897	846,56	YVES GAGNON, INGÉNIEUR-CONSEIL
C190898	100,00	POIRIER, BRIGITTE
C190899	9 783,00	SUBVENTION SHQ
C190900	5 200,00	VILLE DE MONTMAGNY
I190901	101,72	TELUS QUEBEC
I190902	8 142,86	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
I190903	328,44	TELUS MOBILITÉ
I190904	598,17	HYDRO QUÉBEC
I190905	154,21	VISA
	627 518,52 \$	

QUE la liste des comptes à payer de novembre et décembre 2009 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 627 518,52 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Un rapport prévisionnel est déposé. Cependant, la fermeture de l'année 2009 n'est pas encore terminée, mais on s'attend à un léger surplus.

8.3 HAUSSE DU MONTANT DE LA MARGE DE CRÉDIT

- CONSIDÉRANT qu'actuellement, la MRC a une marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse populaire de Montmagny.
- CONSIDÉRANT également que compte tenu des avances de fonds relativement au Pacte rural, par mesure de sécurité pour le respect des obligations financières, on recommande l'adoption d'une résolution pour l'augmentation de la marge de crédit de 200 000 \$ à 300 000 \$.

2010-01-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse une demande pour l'augmentation de sa marge de crédit du compte courant de 200 000 \$ à 300 000 \$.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la MRC de Montmagny auprès de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny.

ADOPTÉ

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC – DÉMARCHAGE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT que la session de juillet est habituellement itinérante, M. Pierre Thibaudeau offre de tenir celle-ci à Saint-Fabien-de-Panet.

2010-01-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session itinérante du 13 juillet 2010 ait lieu à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

ADOPTÉ

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-01-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h55.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale